

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

Siège social :14, Rue Masmouda. Mutuelleville, 1082 Tunis, Tunisie

La Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **3.500.000 dinars** à **4.000.000 dinars**, et ce, par prélèvement sur les réserves extraordinaires d'un montant de **500.000 dinars** et l'émission de **100.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 700.000 actions anciennes composant le capital social actuel **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes**, et ce, à partir du **1^{er} juillet 2010**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} juillet 2010**.

Cotation en Bourse :

Les 100 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2010** séparément des 700 000 actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2010, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1^{er} juillet 2010**.